

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Conseil Economique Social et Culturel
de
SAINT-MARTIN



cesc

Conseil Economique Social
et Culturel de Saint-Martin

Rapport n°1

« Vote du Budget Primitif 2026 »

Avis émis en plénière le 20 mars 2026

Conseil Territorial du 27 Mars 2026



Rapporteur : Ida ZIN-KA-IEU

Présidente du Conseil Économique, Social et Culturel de Saint-Martin

F2

Le Conseil économique, social et culturel de Saint-Martin,

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu l'article L06361 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires 2026 tenu le 13 février 2026 ;

Vu la saisine du Président du Conseil Territorial de la Collectivité de Saint-Martin, en date du 11 mars 2026
réceptionnée le 15 mars 2026
du rapport n°1 sur « **Vote du Budget Primitif 2026** »

Emet, lors de la séance plénière du 20 mars 2026, l'avis dont la teneur suit :

OBJET DE LA SAISINE

« Vote du Budget Primitif 2026 »

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Directrice Générale des Services,
Mesdames et Messieurs,

Saisi du projet de Budget Primitif 2026 de la Collectivité de Saint-Martin, le CESC relève d'abord que le rapport budgétaire présenté par la Collectivité met en évidence le contexte local et national particulièrement contraints, qui pèsent directement sur la préparation de l'exercice 2026.

Le territoire demeure confronté à des fragilités structurelles fortes : coût de la vie élevé, dépendance aux importations, vulnérabilité logistique, tension sociale et économique persistante. À cela s'ajoutent les contraintes générales pesant sur les finances publiques nationales.

Au-delà de la trajectoire financière suivie par la Collectivité au cours des derniers exercices, et des efforts de stabilisation désormais engagés, l'analyse du Budget Primitif 2026 doit pleinement intégrer le poids de ce contexte. Le projet de budget vise ainsi à concilier trois objectifs difficiles : maîtriser les dépenses de fonctionnement, préserver les politiques sociales et les services essentiels, et maintenir un niveau significatif d'investissement.

Au stade du budget primitif, le CESC prend acte que les engagements pris par la Collectivité traduisent un effort de préservation des politiques essentielles, tout en affichant une volonté de maîtrise des charges. Sont ainsi maintenus les dépenses sociales, le soutien au tissu associatif, les concours aux établissements publics, ainsi que plusieurs interventions structurantes pour la cohésion du territoire. Les priorités d'investissement demeurent, quant à elles, orientées vers des besoins majeurs de Saint-Martin, notamment l'éducation, les équipements de proximité, les infrastructures sportives, l'amélioration du cadre de vie, la gestion environnementale et la prévention des risques. Ces priorités apparaissent globalement lisibles et cohérentes avec les besoins structurels du territoire.

L'équilibre budgétaire demeure toutefois sous tension. La section de fonctionnement reste marquée par un niveau élevé de dépenses contraintes. La progression du chapitre 011 – charges à caractère général, c'est-à-

dire des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du territoire et à l'exécution des marchés publics, est notamment liée aux dépenses d'entretien, de collecte des déchets, de traitement des sargasses, ainsi que de nettoyage des ravines et des voies. Elle traduit le poids croissant de charges indispensables mais peu compressibles à court terme.

De même, la progression du chapitre 65 – autres charges de gestion courante, correspondant notamment aux subventions, participations et actions de soutien social, économique, culturel ou associatif, traduit un choix assumé de maintenir l'intervention publique territoriale.

Le budget de fonctionnement repose néanmoins en partie sur le maintien d'un bon niveau de recettes fiscales. Cette dépendance appelle une attention particulière, dans un contexte où les équilibres territoriaux demeurent exposés à des aléas économiques susceptibles d'affecter les bases ou le rendement de certaines recettes.

Dans ce contexte, la Collectivité conserve une épargne brute positive mais en diminution, ce qui constitue l'alerte centrale de ce budget primitif. Cette évolution appelle une vigilance renforcée.

En matière d'investissement, le Budget Primitif 2026 maintient un niveau d'ambition significatif.

Il traduit la volonté de poursuivre les opérations engagées et de soutenir des projets structurants dans les domaines de l'éducation, des équipements publics, du sport, de l'environnement, des voiries, de l'éclairage public et de la prévention des risques. Ces priorités sont lisibles et correspondent, dans leur principe, à des besoins identifiés du territoire.

Le CESC appelle toutefois l'attention sur le fait que la question budgétaire ne réside pas seulement dans l'inscription des crédits, mais également dans la capacité réelle à engager, piloter, exécuter et achever les projets dans de bonnes conditions.

Le niveau élevé des immobilisations incorporelles, inscrit à hauteur de 11,38 M€ et justifié par la modernisation des services, des outils numériques et des systèmes d'information, mérite également une attention particulière.

Une vigilance particulière doit être portée à la forte dépendance du budget d'investissement à l'égard des subventions d'investissement et autres financements externes.

En première analyse, le Budget Primitif 2026 peut ainsi être regardé comme un budget de résistance. Il traduit un effort réel pour préserver l'essentiel dans un environnement contraint, mais met également en évidence une réduction progressive des marges de manœuvre, une rigidité croissante de certaines dépenses de fonctionnement, ainsi qu'une soutenabilité de l'investissement qui demeure, à ce stade, partiellement conditionnée à la mobilisation effective de ressources externes.

Le CESC rappelle enfin que le Budget Primitif ne constitue qu'une première étape dans la construction de l'équilibre budgétaire annuel. Comme lors des exercices précédents, c'est au stade du budget supplémentaire, intégrant les reports ainsi que les ajustements de financement intervenant en cours d'exercice, que se précisera plus complètement la stratégie budgétaire effective de la Collectivité pour 2026.

Le CESC soulignent plusieurs points de vigilance :

- la maîtrise durable des charges de fonctionnement les plus dynamiques ;
- l'objectivation plus fine de certaines hausses de crédits ;
- l'amélioration de la lisibilité et du suivi des crédits, afin de permettre une appréciation plus fine de l'exécution budgétaire ;

- la poursuite et l'amélioration de l'usage des autorisations de programme et crédits de paiement, au service d'une meilleure lisibilité pluriannuelle et d'un suivi plus précis de l'exécution des investissements;
- la sécurisation des subventions d'investissement et des plans de financement ;
- le suivi du provisionnement pour la SEM Air Antilles
- la consolidation de la capacité d'autofinancement.

Dans cet esprit, et dans une logique d'attention et de suivi de la trajectoire budgétaire de la Collectivité, le CESC émet un **AVIS FAVORABLE** assorti de points de vigilance sur le projet de Budget Primitif 2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre écoute.

Résultat du vote :

Favorable : 14 dont 7 procurations
Abstention : 2 voix Nicole Javois, Clara Brander
Défavorable : 1 voix Micheline Hodge
Réserve : 1 voix

La Présidente du CESC
Mme Ida ZIN-KA-IEU

